

**ASSOCIATION DE PLEIN-AIR
DES MARTRES INC.**

ÉTATS FINANCIERS

30 NOVEMBRE 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Association de plein-air des Martres inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association de plein-air des Martres inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 novembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 novembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Association de plein-air des Martres inc., comptabilise en charge au moment de leur acquisition ses immobilisations corporelles, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. En l'absence d'une politique quant aux méthodes, taux et périodes d'amortissements, les incidences de cette dérogation sur les états financiers n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Benoît Côté comptable professionnel agréé inc. ¹

La Malbaie
Le 11 mars 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115014

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

BILAN

30 NOVEMBRE 2023

	2023 \$	2022 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	152 598	170 393
Débiteurs (note 3)	16 878	21 257
Stocks	7 013	7 123
Subventions à recevoir	97 078	105 779
Frais payés d'avance	5 434	2 046
Total de l'actif	279 001	306 598
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 4)	2 634	-
Créditeurs (note 5)	38 149	89 430
Produits perçus d'avance	2 340	-
Apports reportés - administration (note 6)	18 054	18 054
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	53 571	6 561
Total du passif à court terme	114 748	114 045
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 7)	18 116	42 641
Total du passif	132 864	156 686
Actif net		
Non affecté	146 137	149 912
Total du passif et de l'actif net	279 001	306 598

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	149 912	138 537
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 775)	11 375
Solde à la fin	146 137	149 912

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023 \$	2022 \$
Produits		
Droits d'accès forfaits mixtes et complets (<i>annexe A</i>)	59 758	63 787
Droits d'accès forfaits simples (<i>annexe B</i>)	132 393	130 116
Droits d'accès tarifs quotidiens (<i>annexe C</i>)	76 120	63 461
Réseau routier (<i>annexe D</i>)	55 878	64 083
Services aux usagers (<i>annexe E</i>)	174 086	163 386
Subventions (<i>annexe F</i>)	163 213	188 585
Plan de développement d'activités récréatives (<i>annexe G</i>)	10 099	13 553
Autres (<i>annexe H</i>)	81 541	90 172
	753 088	777 143
Charges		
Accueil (<i>annexe I</i>)	77 205	133 317
Protection de la Faune (<i>annexe J</i>)	125 012	33 918
Amélioration de la Faune (<i>annexe K</i>)	26 854	20 836
Réseau routier (<i>annexe L</i>)	192 744	237 107
Camping (<i>annexe M</i>)	36 109	44 116
Autres services aux utilisateurs (<i>annexe N</i>)	11 821	49 824
Plan de développement d'activités récréatives (<i>annexe O</i>)	95 960	97 733
Chapelle (<i>annexe P</i>)	125	120
Administration (<i>annexe Q</i>)	149 171	111 689
Autres (<i>annexe R</i>)	41 862	37 108
	756 863	765 768
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 775)	11 375

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 775)	11 375
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 8)	(39 139)	95 473
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(42 914)	106 848
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	34 455	-
Remboursement de la dette à long terme	(11 970)	(6 064)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	22 485	(6 064)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(20 429)	100 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	170 393	69 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	149 964	170 393
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	152 598	170 393
Emprunt bancaire	(2 634)	-
	149 964	170 393

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association de plein-air des Martres inc., [l'« Organisme »], a été constitué sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. Il opère une zone d'exploitation contrôlée (ZEC), régie par le ministère des Loisirs, Chasse et Pêche.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des produits perçus d'avance, des apports reportés - administration et de la dette à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits autonomes, d'exploitation, de camping (journalier, semaine et additionnel), de cartes de territoire et de location de chalet sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de camping aménagés, sont comptabilisés conformément aux contrats de location en place.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du premier entré, premier sorti.

Au 30 novembre 2023, l'organisme n'a enregistré aucune provision pour réduire la valeur comptable des stocks au moindre du coût et de la valeur de réalisation. Aucun renversement de provision n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Les coûts liés aux stocks compris dans les résultats de l'exercice sont comptabilisés sous la rubrique achats.

30 NOVEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et ne font l'objet d'aucun amortissement. Elles sont présentées en charges aux résultats.

En vertu du protocole d'entente signé le 1er septembre 2011 entre l'organisme et le ministère des ressources naturelles et de la faune, tous les immeubles acquis ou construits pour les fins de gestion de l'organisme demeurent la propriété du Ministère sans aucun droit pour l'organisme.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	5 178	7 662
Solde à recevoir de l'État	11 700	13 595
	16 878	21 257

4. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit avec Visa Desjardins d'un montant maximal autorisé de 70 000 \$ portant intérêt au taux de 12,45 % [11,20 % au 30 novembre 2022].

5. CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	28 832	84 890
Salaires et vacances à payer	9 317	4 540
	38 149	89 430

6. APPORTS REPORTÉS - ADMINISTRATION

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

	2023 \$	2022 \$
Solde au début	18 054	58 079
Variation de l'exercice	-	40 025
Solde à la fin	18 054	18 054

7. DETTE À LONG TERME

	2023 \$	2022 \$
Banque Scotia		
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 609 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 7,89 %, échéant en septembre 2024 et garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 30 000 \$	5 800	12 361
Emprunt, remboursable par versements à la quinzaine de 521 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 10,99 %, échéant en mai 2026 et garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 30 000 \$	29 046	-
Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré		
Compte d'urgence pour entreprise, sans intérêts et garanti par le gouvernement du Canada dont le remboursement du solde est au plus tard le 18 janvier 2024	36 841	36 841
	71 687	49 202
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	53 571	6 561
	18 116	42 641

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

7. DETTE À LONG TERME (suite)

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, lequel donnait droit à une aide gouvernementale de 20 000 \$ qui avait été constatée aux résultats au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale. Après la fin de l'exercice, soit le 11 janvier 2024, la société a remboursé l'emprunt au montant de 40 000 \$, ce qui lui permet de bénéficier de la radiation partielle de 20 000 \$ correspondant à l'aide gouvernementale constatée antérieurement.

Les versements au cours des trois prochains exercices sont les suivants : 2024 – 53 571 \$; 2025 – 12 194 \$ et 2026 – 5 922 \$.

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023 \$	2022 \$
Débiteurs	4 379	(961)
Stocks	110	627
Subventions à recevoir	8 701	81 664
Frais payés d'avance	(3 388)	-
Créditeurs	(51 281)	54 406
Produits perçus d'avance	2 340	-
Apports reportés - administration	-	(40 263)
	(39 139)	95 473

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023**

	2023	2022
	\$	\$
Annexe A - Droits d'accès forfaits mixtes et complets		
Chasse et pêche petits gibiers	10 206	9 941
Chasse gros et petits gibiers	49 552	53 846
	59 758	63 787
Annexe B - Droits d'accès forfaits simples		
Chasse à l'orignal et à l'ours	32 134	31 276
Pêche individuelle et familiale	35 501	35 173
Réseau routier	64 066	63 107
Pêche étudiant	692	440
Pêche blanche	-	120
	132 393	130 116
Annexe C - Droits d'accès tarifs quotidiens		
Chasse petits gibiers (membres et non-membres)	2 965	4 228
Pêche (membres et non-membres)	73 155	59 233
	76 120	63 461
Annexe D - Réseau routier		
Droits de passage	55 878	64 083
Annexe E - Services aux usagers		
Ordures et autres	20 088	18 007
Camping - saison	119 290	109 140
Camping - journalier	28 025	29 494
Location d'embarcations	6 683	6 745
	174 086	163 386

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023**

	2023	2022
	\$	\$
Annexe F - Subventions		
ZEC Québec - Programme du Fonds d'aide à l'entretien des chemins	31 746	55 397
ZEC Québec - Programme du Fonds d'aide pour l'administration	15 024	10 784
ZEC Québec - Programme du Fonds d'aide pour la diversification de l'offre d'activités	-	40 025
ZEC Québec - Fonds d'aide pour la protection du territoire	17 297	15 917
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Fonds d'aide pour la protection du territoire	7 000	-
MRC de Charlevoix-Est (PADF) - Réfections de chemins	16 409	-
Emploi-Québec - planification stratégique	3 000	-
Fondation de la faune du Québec	2 055	-
Développement économique Canada / Programme de développement économique du Québec / le Fonds d'aide au tourisme	70 682	-
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Restauration des traverses de cours d'eau	-	38 000
MRC de Charlevoix - Aménagement du ponceau du lac Champoux	-	13 462
MRC de Charlevoix - Projet stationnement	-	15 000
	163 213	188 585

Annexe G - Plan de développement d'activités récréatives

Location de chalets	10 099	13 553
---------------------	---------------	--------

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023**

	2023	2022
	\$	\$
Annexe H - Autres		
Cartes de territoire	1 705	2 640
Cartes de membres	26 968	27 420
Stationnement - 3 jours	1 248	33
Ventes et location d'articles	11 297	21 557
Intérêts	5 855	2 665
Commissions sur la vente de permis du MRNF et propane	513	887
Téléphone et autres	495	1 052
Saumon - passage et pêche	16 727	27 326
Activités spéciales	-	6 292
Gain sur disposition	-	300
Couvertures d'urgence	16 733	-
	81 541	90 172

Annexe I - Accueil

Salaires et avantages sociaux	54 874	96 879
Fournitures, entretien et réparation	3 228	7 678
Gaz propane, acétylène et oxygène (récupéré)	3 437	(867)
Assurances	9 524	9 966
Service d'accueil	2 595	7 982
Vêtements de travail	95	463
Télécommunications	2 509	4 133
Acquisition bâtiment - immobilisations corporelles	943	5 599
Acquisition équipement - immobilisations corporelles	-	1 484
	77 205	133 317

Annexe J - Protection de la Faune

Salaires et avantages sociaux	42 566	23 896
Télécommunications	100	3 654
Carburant	2 522	911
Vêtements de travail	339	879
Entretien et réparation - VTT	2 259	1 254
Assurances	3 568	1 720
Taxes, permis et licence	2 377	1 474
Frais de déplacement	-	130
Acquisition de matériel roulant - immobilisations corporelles	67 915	-
Acquisition d'équipements - immobilisations corporelles	3 366	-
	125 012	33 918

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023 \$	2022 \$
Annexe K - Amélioration de la Faune		
Salaires et avantages sociaux	18 066	19 064
Déplacements forfaitaires	130	-
Entretien des équipements	7 306	278
Fournitures et bassin	920	863
Vêtements de travail	432	560
Taxes et permis	-	71
	26 854	20 836

Annexe L - Réseau routier

Salaires et avantages sociaux	88 607	60 363
Acquisition d'équipements - immobilisations corporelles	-	2 400
Acquisition de ponceaux - immobilisations corporelles	1 320	52 839
Carburant	9 777	7 450
Déplacements	59	152
Travaux sur les chemins et location de machinerie	88 326	101 016
Entretien et réparation du matériel roulant	1 983	6 910
Fournitures	1 083	1 154
Entretien et réparation des petits équipements	894	2 257
Vêtements de travail	676	2 520
Taxes et permis	19	46
	192 744	237 107

Annexe M - Camping

Acquisition - camping - immobilisations corporelles	30 946	33 536
Entretien et réparation	5 163	9 201
Fournitures	-	1 234
Taxes, permis et licences	-	145
	36 109	44 116

Annexe N - Autres services aux utilisateurs

Vidanges	11 407	3 269
Entretien des équipements	414	894
Stationnement entrée 1 - immobilisations corporelles	-	45 661
	11 821	49 824

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023**

	2023	2022
	\$	\$
Annexe O - Plan de développement d'activités récréatives		
Frais de Chalet Barley	3 320	3 036
Entretien et réparation	831	267
Acquisition - PDAR - immobilisations corporelles	24 944	88 656
Entretien et réparation - hébergement Dôme	5 703	5 010
Aménagement sentier Dôme et vélos	61 162	764
	95 960	97 733

Annexe P - Chapelle

Loyer	125	120
-------	-----	-----

Annexe Q - Administration

Salaires et avantages sociaux	73 699	61 086
Honoraires professionnels	29 448	13 435
Taxes, permis et licences	243	-
Assurances	372	738
Fournitures de bureau	2 583	461
Fournitures informatiques	3 666	6 553
Activités spéciales	754	111
Assemblées générales	794	1 449
Déplacements - administrateurs	3 973	3 869
Télécommunications	341	391
Promotion et publicité	3 422	1 448
Réunions du conseil d'administration - opérations	261	503
Formation	158	-
Cotisations aux organismes	9 146	6 782
Vêtements de travail	215	75
Frais de représentation	787	756
Frais de congrès	1 157	2 169
Frais de transport	16	15
Frais de banque	15 508	10 610
Intérêts sur la dette à long terme	2 628	1 238
	149 171	111 689

ASSOCIATION DE PLEIN-AIR DES MARTRES INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
	\$	\$
Annexe R - Autres		
Articles promotionnels et achats divers	7 172	12 572
Droits de pêche (saumon)	15 366	24 536
Cotisation membre corp. hélico secours	19 324	-
	41 862	37 108